

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2017**

Nombre des conseillers  
élus en fonction : 11

-----  
**Sous la présidence de M. Paul FISCHER, Maire**

Le Conseil municipal de WILDERSBACH s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la mairie le 28 juin 2017 sur convocation adressée par le Maire le 21 juin 2017.

Etaient présents : Mme BAUER Myriam, M. FISCHER Paul, Mlle JEANNIARD Myriam, M. HALTER Etienne, Mlle LUDWIG Michèle, M. LUX Martial, M. MATHIS Jean-Marc, M. MICHEL Jacques, M. WIDLOECHER-LOUX Patrick.

Absent excusé : M. WALTER Emmanuel (procuration à M. FISCHER Paul).

Absent non excusé : M. MALAISE Damien.

Le Conseil a désigné pour secrétaire M. VALENTIN Maurice, attaché territorial.

**1) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 MAI 2017**

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 30 mai 2017 est approuvé à l'unanimité.

**2) RYTHMES SCOLAIRES**

Le maire porte à la connaissance du Conseil municipal la teneur d'une réunion du conseil de classe du RPI du 28 juin au cours de laquelle une demande de retour à la semaine de 4 jours soit prise en compte à compter de la rentrée de septembre 2017.

**3) TRAVAUX COMMUNAUX**

**3.1) MISE EN CONFORMITE DE L'ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE**

Différentes propositions de modèles de porte d'entrée sont proposées. Le fait de garder ou non la porte existante en complément d'une nouvelle porte faisant débat d'une part, et le choix de la consistance de la nouvelle porte faisant l'objet d'avis très différents d'autres part, aucune décision définitive n'est prise, ce qui retardera d'autant la finalisation du projet et la demande de subventionnement à effectuer.

**3.2) MURS DE SOUTÈNEMENT**

Rue de la Perheux : le devis de l'entreprise AM Batiment est accepté à l'unanimité pour un montant de 25.148,89 € ht soit 30.178,67 € TTC. Le maire est autorisé à engager les travaux, sachant qu'un surcoût sera peut-être à prévoir pour un déplacement de conduite eau et/ou assainissement.

Rue des Charbonniers : le devis de l'entreprise AM Batiment est accepté à l'unanimité pour un montant de 10.201,63 € ht soit 12.241,96 € TTC. Le maire est autorisé à engager les travaux.

**4) REFECTION D'UN ESCALIER AUX ANCIENS LOGEMENTS SOCIAUX**

Le devis de la menuiserie Loïc JOUANNY est accepté à l'unanimité pour un montant de 5.820,00 € ht soit 6.402,00 € TTC pour le remplacement à l'identique de l'escalier intérieur au bâtiment des anciens logements sociaux. Le maire est autorisé à engager les travaux.

**5) DIVERS**

**REPRISE DU LOGEMENT COMMUNAL ANCIENNEMENT SOCIAL 48 RUE DE ROTHAU (1<sup>ER</sup> ETAGE) PAR MADAME MELAINE ALCIDI**

Le maire informe le Conseil municipal que suite au départ de Mademoiselle Corinne SIEEGFRIED du logement communal sis au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment n° 48 rue de Rothau, ce logement sera repris à compter du 11 juillet 2017 par Madame Mélaïne ALCIDI aux conditions suivantes :

- loyer mensuel : **285,00 euros**
- avance charges mensuelle : **70,00 euros**

La quote-part de loyer (228,00 €) et de l'avance mensuelle de charges (46,00 €) correspondant à la période du 11 juillet au 31 juillet 2017 fera l'objet d'un titre de recette. Les différents titres de recettes seront émis en conséquence.

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Membres du Conseil municipal,